Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 87 (1978)

Heft: 4

Artikel: Nouvel immeuble pour le secrétariat central de la Croix-Rouge suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549325

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

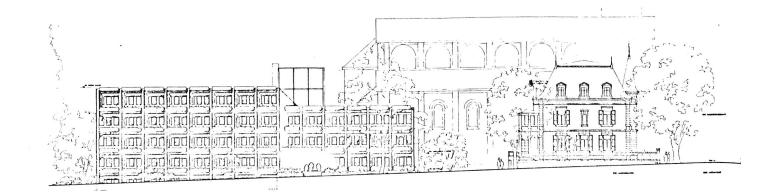
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



OTTO LUISTORF ARCHITEKT SIA NYKLAUS HANS - ARCHITEKT SIA RIMGLERSTRASSE 29 - 3007 BERN Neubau Schweiz. Rotes Kreuz Rainmattstrasse Bern

Strassenfassade M 1.400

Toute la Croix-Rouge sous un seul toit... Plan extérieur du futur Secrétariat central de la CRS, à Berne (à gauche). A droite, l'ancien bâtiment qui n'abrite qu'un certain nombre des services de notre Croix-Rouge nationale. Il sera donné en location après l'aménagement des nouveaux locaux.

Nouvel immeuble pour le Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse

Historique

En 1924, la Croix-Rouge suisse acheta à M. von Bonstetten l'immeuble de la Taubenstrasse 8, en vue d'y installer son secrétariat central composé à l'époque de 6 personnes; le prix de l'immeuble se chiffrait à 350 000 francs dont 200 000 francs provenaient d'un don de la Croix-Rouge américaine. A la suite de cette acquisition, le siège de l'administration centrale put enfin être stable, après avoir connu une période de transferts fréquents. La maison servit dès lors aussi de centrale du matériel; avant la Seconde Guerre mondiale, les locaux non utilisés étaient loués à des tiers.

En 1944 – alors que l'effectif des collaborateurs militarisés s'élevait (sans compter le Secours aux enfants) à 116 personnes, dont toutes ne travaillaient pas à la Taubenstrasse 8 –, toutes les pièces de l'immeuble étaient suroccupées. On tenta de remédier à cette situation en mettant en service les cinq locaux d'une baraque installée dans le jardin de la maison de la Taubenstrasse et qui n'ont cessé dès lors d'être utilisés. Ainsi, et par des transformations opérées dans la «maison mère», la situation très précaire fut quelque peu améliorée.

Les premières années de l'après-guerre furent marquées par la création et le développement, sous la régie de la CRS, d'un service national de transfusion de sang, ce qui entraîna un accroissement important

de l'effectif du personnel. Les divers services du Laboratoire central en voie de création étaient provisoirement répartis entre la Taubenstrasse (Service des donneurs), une vieille villa de la Sulgeneckstrasse (Service bactériolo-sérologique), l'Institut Kocher (Service albumino-chimique) et la Pharmacie de l'armée (Fabrication). Le premier immeuble du Laboratoire central, construit de 1953 à 1956, a été inauguré le 5 novembre 1955 à la Wankdorfstrasse 10, et le second corps de bâtiment, dont la construction avait duré de 1963 à 1968, le 31 mai 1969.

En vue de développer ses tâches existantes et de prendre en charge de nouvelles activités, le Secrétariat central dut, lui aussi, augmenter l'effectif de son personnel, ce qui provoquait de plus grands besoins en locaux, besoins qui ne pouvaient être couverts - à l'exception de la Centrale du matériel et de l'Office du médecin-chef de la Croix-Rouge – que par la location de bureaux extérieurs. Il en est résulté une décentralisation du Secrétariat central réparti désormais sur différents bâtiments, en partie très éloignés les uns des autres. Les inconvénients inhérents à cette décentralisation sont accentués encore par le fait que les maisons et appartements loués sont tous de vieilles constructions qui n'avaient en leur temps pas été conçues comme bâtiments administratifs et ne peuvent, par conséquent, pas être utilisés très rationnellement. Les étapes de l'expansion

du Secrétariat central (sans le Laboratoire central ni l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier) au cours de ces derniers vingt ans sont les suivantes:

1956 location du parterre de l'immeuble Taubenstrasse 12

1965 mise en service de la nouvelle Centrale du matériel à Wabern (inauguration le 8 novembre 1965)

1966 location du parterre de l'immeuble Rainmattstrasse 1

1970 location de l'immeuble Seftigenstrasse 11 (parterre et deux étages supérieurs)

1975 location de l'immeuble Rainmattstrasse 5 (parterre et deux étages supérieurs)

1975 abandon des locaux loués à la Rainmattstrasse 1.

Appréciation de l'état actuel et projets concernant la concentration du Secrétariat central dans un seul bâtiment

La situation décentralisée des divers services entrave l'exploitation du Secrétariat central; elle est responsable aussi du caractère peu rationnel de nombreux processus de travail. Ainsi, le flux des informations du haut jusqu'en bas et vice versa est évidemment plus compliqué et prend plus de temps, du fait que les services sont répartis sur cinq bâtiments, voire qu'un même service n'est pas toujours réuni dans un seul bâtiment. Cela vaut également pour les rapports professionnels



entre les services d'état-major (Affaires générales, service des finances et du personnel, Sections et relations extérieures) et chacun des services linéaires (Services sanitaires, Information et propagande, Service jeunesse). Ces aspects peu favorables sur le plan de l'organisation sont accentués encore par l'incertitude de savoir si les baux de location pourront ou non être prolongés. Au vu de cet état de choses, on a, au cours de ces dernières années, examiné plusieurs possibilités visant à regrouper le Secrétariat central sous un seul toit, dans un nouvel immeuble, propriété de la CRS, ou dans un bâtiment loué, suffisamment grand.

Le choix est finalement tombé sur un projet de construction Taubenstrasse/ Rainmattstrasse

Vu l'excellente situation centrale et vu la possibilité de construire sur un terrain appartenant à la CRS un bâtiment administratif adapté aux besoins du Secrétariat central, ce projet a pris de plus en plus d'importance.

Alors que les plans d'une nouvelle construction tiennent en règle générale compte des besoins du client, le projet en question a pris corps de manière très peu conventionnelle. L'architecte a reçu le mandat de concevoir la construction, sur notre terrain, d'un bâtiment administratif, qui puisse être réalisé compte tenu de toutes les restrictions découlant des règlements sur les constructions.

A gauche: l'arrière de l'ancien immeuble du Secrétariat central jouxtant l'église catholique de La Trinité. A droite: les excavations sont faites. Etat des travaux au printemps 1978. Tout en utilisant pleinement les possibilités offertes, le projet ne présente malheureusement pas la plupart des avantages qui sont habituellement ceux du maître d'œuvre, et place ce dernier dans la situation de l'acheteur d'une construction finie. Toutefois, un vêtement de confection ne doit pas nécessairement aller moins bien qu'un habit fait sur mesure. Il convient de ne pas perdre de vue ces données lors de l'examen du projet présenté.

Financement

La CRS devrait être en mesure de couvrir elle-même par *autofinancement* tous les frais de construction. A cet effet, des titres (valeur au cours à fin 1976: environ 15 millions de francs) sont disponibles.



Ce n'est pas sans un pincement de cœur et une certaine nostalgie que les plus fidèles collaborateurs de la Croix-Rouge suisse ont vu démonter l'ancienne baraque, érigée pendant la guerre pour parer au manque de place. Sur notre photo: les dernières planches de la baraque attendent d'être transportées.

Photo L. Colombo

La vente de titres pour financer le nouvel immeuble représenterait le transfert d'une partie de la fortune du portefeuille des titres au compte des valeurs immobilières. La Banque Populaire Suisse a offert à la CRS un *prêt de 2 500 000 francs* à 5 % (év. 4¾ %) d'intérêt. Il va sans dire qu'il conviendrait d'accepter cette offre dans la mesure où le rendement du portefeuille de titres de la CRS (5,68 % encore en août 1977) demeurera supérieur au pourcentage d'intérêt offert. En acceptant l'offre, on ne devrait vendre qu'une partie plus petite des titres.

Etant donné que la Confédération n'est pas, vu sa situation financière actuelle, en mesure d'octroyer à la CRS un prêt à bas intérêt - comme elle l'avait accordé en son temps pour la construction de la Centrale du matériel et du Laboratoire central de transfusion de sang - l'Administration fédérale des finances a eu la prévenance d'accepter la requête de la CRS visant à suspendre temporairement, du 1er mai 1977 au 1er novembre 1980, les remboursements amortissant le prêt consenti pour la construction de la Centrale du matériel (montant du prêt en 1965: Fr. 4,475 millions; montant à fin 1976: Fr. 2,935 millions). La CRS continuera de verser les intérêts et augmentera dès le début de 1981 ses annuités, de manière que le prêt soit entièrement remboursé en 1990, c'est-à-dire après une période de vingtcinq ans. Photos CRS/M. Hofer

